

CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024			
Nombre de conseillers en exercice : 15	Nombre de conseillers présents : 10	Nombre de votants : 12	Date de la convocation : 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 14h30 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est réuni dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille SANTINI

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; M. Bernard FUMET ; M. Alain Marc GARCIA ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; M. Freddy NOLOT ; Mme Mireille SANTINI

Etaient excusés : Mme Monique PUJAU ; Mme Suzanne HERNANDEZ

Ont donné procuration : Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDEZ.
Mme Chantal JAOUËL à Mme Bernadette FALCONETTI

Etait invité : M. Bernard BLANC (UDAF)

Vu les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget

Vu la délibération 2024-08 du Conseil d'Administration du 27 mars 2024 relative au Débat d'Orientation Budgétaire et approuvant le rapport d'orientation budgétaire

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire M57, le Conseil d'Administration doit adopter le budget principal avant la date fixée par la réglementation.

En conséquence le Conseil doit se prononcer sur le budget principal 2024 qui est proposé en équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 534.71	78 534.71
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500.00	2 500.00
TOTALISATION DU BUDGET	81 034.71	81 034.71

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré
Approuve le Budget Primitif à l'unanimité**

Et les membres présents ont signé après lecture ainsi que M. le Président.

Le Président
Gérard FORCADA

La secrétaire de séance,
Mireille SANTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-261100218-20240415-2024-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Accusé de réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 22/04/2024

Président du CCAS, Gérard FORCADA


